LYCÉE STENDHAL MILANO

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

PV DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 10.

Le secrétariat de séance est confié aux représentants du personnel du second degré : M. MURATORI et M. FONTAN.

Les représentants du premier et du second degrés demandent à ce que la phrase suivante soit ajoutée à la fin du procès-verbal du C.E. du 21 octobre 2021 : « *Il est à redouter que le recours à la voie légale par des parents n'incite ni ne motive les enseignants à organiser des sorties.* », conformément à la volonté exprimée par Madame la proviseure au terme du dernier CE.

Madame la Principale soumet au vote des membres du Conseil d'Établissement l'approbation du compte rendu du C.E. du 21 octobre 2021 ainsi que l'ordre du jour de la séance du soir.

Votants : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0** **Pour : 15**

1- Actes budgétaires :

1.1) Présentation du budget rectificatif 2021

Mme La Proviseure confie la parole à M. JOUBERT, directeur administratif et financier, pour qu'il présente le budget rectificatif 2021.

M. JOUBERT annonce en préambule que le lycée Stendhal a connu une augmentation de ses effectifs à hauteur de 45 élèves à la rentrée. De par ce surcroît d'inscription, ce sont 200 000 € supplémentaires qui sont entrés dans les caisses du Lycée Stendhal.
La rectification du budget 2021 nécessite donc de reconsidérer l'équilibre des dépenses et des recettes de sorte à parvenir à l'équilibre financier.
En conséquence, environ 170 000 € ont été utilisés pour couvrir les charges sociales de décembre ainsi que le treizième mois de l'année passée du personnel en contrat local, charges qui avaient été passées sur le budget de l'année en cours. Environ 25 000 € ont été investis pour le renouvellement de l'immobilier.

1.2) Budget Initial 2022

Mme La Proviseure passe la parole à M. JOUBERT, directeur administratif et financier, pour qu'il présente le budget initial 2022. Elle rappelle que le Budget reste tout aussi prévisionnel que contraignant.

M. JOUBERT explique que, dans l'établissement, 37 % des salaires des résidents sont payés par l'AEFE tandis que les 63% restants sont à la charge du lycée.
Les membres de la direction déplorent que davantage de familles ne fassent pas de demande de bourses scolaires, notamment parmi celles qui se sont retrouvées en difficulté de paiement. Les différents acteurs du CE s'accordent sur le fait qu'il faudrait rendre encore plus visible la campagne de bourse (campagne qui fait déjà l'objet d'une publicité sur le site du consulat et qui est relayée par mail aux parents d'élèves tous les ans).
Mme MONTICINO demande aux familles d'anticiper dès que possible leurs difficultés au niveau du paiement des frais de scolarité, de sorte à les accompagner, à proposer des échéanciers et à éviter que de lourdes dettes ne s'accumulent.
M. JOUBERT explique que 84 % des recettes du lycée proviennent des droits de scolarité, 11 % des recettes de la cantine et 3 % des droits de première inscription (1300€).
64 % des dépenses de l'établissement correspondent aux salaires du personnel. La direction déclare que la masse salariale est la première charge financière qu'elle se doit d'honorer et qu'elle s'astreint à ne pas dépasser 70 % des dépenses de l'établissement préconisés par l'AEFE.

L'établissement a choisi de financer les sorties pédagogiques à hauteur de 50 000 € : 25 000 € pour le primaire et 25 000 € pour le secondaire. Il est rappelé au préalable que l'on parle de "sortie pédagogique" lorsqu'elle se déroule en journée (pas de nuitée) et que l'on parle de "voyage scolaire" dès qu'au moins une nuitée est prévue. Cette somme a augmenté par rapport à l'année dernière, dans l'espoir que les conditions sanitaires nous permettraient cette année de réaliser davantage de sorties pédagogiques que l'année passée.
Madame la Proviseure intervient pour dire qu'elle espère que les sorties seront maintenues. Elle insiste également sur le fait que les sorties doivent être organisées bien à l'avance. L'objectif est en effet celui d'organiser la sortie avec le soutien logistique de l'administration qui se charge de demander les devis, procéder aux réservations (bus, hôtels, etc). M. JOUBERT insiste sur le fait que la sortie doit être organisée à l'avance car elle doit être validée par le SCAC de l'ambassade et que cette validation requiert du temps.
Les représentants des parents remercient de nouveau les enseignants de monter des projets de sorties pédagogique et/ou de voyages scolaires au vu du contexte.

Cette année, les crédits alloués aux enseignants ont augmenté, en particulier la somme destinée au primaire.

M. JOUBERT ajoute qu'une convention est en cours d'élaboration avec une personne ressource concernant le droit juridique italien à Rome. Le lycée prendrait en charge 25 % du salaire de cette personne.

Les contrats de l'agence de nettoyage et de l'agence de la cantine arrivent à leur terme. Un appel d'offre sera passé en début d'année prochaine.
Les représentants des parents regrettent que la pause prandiale, moment crucial de la journée, ne puisse pas être un moment de calme et de détente pour les enfants. Ils demandent également à ce que la direction veille à ce que l'offre des repas à la cantine soit diversifiée et équilibrée.

M. OSTI demande où apparaîtrait la part payée par les parents d'élèves dans les différents tableaux fournis par M. JOUBERT en présentation du budget. M. JOUBERT répond que l'aide nette de l'AEFE n'apparaît pas dans ces tableaux mais qu'elle s'élèverait à environ 2000€ par élève.

Les représentants des parents remercient M. JOUBERT pour la clarté des tableaux et de sa présentation.

Les représentants des parents des élèves demandent quelle est la marge de manœuvre de la direction en cas de modification du budget en cours d'année. M. JOUBERT répond que c'est à cette fin qu'un premier budget rectificatif est prévu en avril.

M. JOUBERT rappelle que des dépenses ont été prévues pour la mise aux normes de l'établissement par rapport à la sécurité incendie. Les représentants des parents d'élèves rappellent que cette question est évoquée en CE depuis de nombreuses années et s'étonnent que cette question n'ait pas encore été traitée à ce jour. Madame La Proviseure répond que la sécurité est pour elle une priorité et qu'elle s'engage à réaliser cette mise aux normes de l'établissement dès que possible, sans plus la repousser à une date ultérieure. Elle s'engage également à communiquer en toute transparence les futures dépenses en matière de sécurité des locaux. En outre, elle insiste sur le fait que ses premières priorités financières sont de payer les salaires du personnel et de mener à bien les travaux pour la mise aux normes des locaux. Ce n'est qu'après que pourront être envisagés de nouveaux investissements, tels que la climatisation des salles de cours.

Les représentants des parents demandent comment faire pour augmenter les recettes du lycée Stendhal. La direction répond que la seule possibilité est d'augmenter les frais de scolarité, dans la mesure où l'AEFE n'augmentera pas ses contributions pour l'instant.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il ne serait pas possible de moduler le montant des frais de scolarité en fonction des revenus des parents. La direction répond qu'il s'agit d'un point délicat et qu'elle n'a pas l'intention de le traiter dans l'immédiat.

Un autre représentant des parents déclare qu'il faut veiller à la pérennité des effectifs globaux du lycée compte tenu d'une structure par âges des effectifs somme toute déséquilibrée. En particulier, il s'agira de réfléchir à comment rendre plus attrayant l'établissement au niveau de la petite section.

Un représentant des parents d'élèves suggère que l'on se saisisse de l'actualité diplomatique (signature des traités du Quirinal entre la France et l'Italie) pour donner plus de visibilité à l'établissement. La direction répond que si des moyens supplémentaires nous avaient été alloués dans le cadre de ces accords, l'établissement en aurait déjà été informé.

Mme La Proviseure propose aux membres du CE d'émettre un avis formé sur cette proposition.

Votants : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0** **Pour : 15**

1.3) Tarifs annexes

Mme La Proviseure passe la parole à M. JOUBERT, DAF, pour qu'il présente le tableau des tarifs annexes.

A partir du 2 décembre, pour payer la **garderie**, on passe d'un règlement au ticket à un forfait à l'année. Avec les tickets, la gestion de la garderie était devenue particulièrement difficile, surtout en période covid.

Le prix passe à 9 € pour 2 heures par élève. Auparavant, le prix était de 7 € pour 2 heures par élève. Les parents d'élèves s'étonnent de cette augmentation et demandent à la direction de bien vouloir l'expliquer. Mme MONTICINO répond que les élèves seront séparés en deux pôles et qu'il faudra donc plus de personnel pour les surveiller. Monsieur le directeur du primaire précise que le taux d'encadrement des enfants les années précédentes étant bien trop insuffisant et qu'on ne pouvait s'en satisfaire. Les parents pourront se faire rembourser les anciens tickets auprès de l'intendance.
Il restera possible de revoir le forfait souscrit pour la garderie d'un trimestre à l'autre.

Mme La Proviseure propose aux membres du CE de voter sur cette proposition

Votants : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0** **Pour : 15**

II-Actes relatifs au contenu ou à l'organisation éducatrice

2.1) Projet local d'évaluation pour le cycle terminal.

Madame La Proviseure présente aux membres du CE le projet local d'évaluation pour le cycle terminal au lycée Stendhal.

Les textes qui régissent ce projet sont :

La note de service modificative du 9 novembre 2021 (NOR : MENE2128670N) publiée au BO n°42 du 12 novembre 2021, dans la note de service du 28 juillet 2021 (NOR : MENE2121270N) publiée au BO n°30 du 29 juillet 2021.

L'évaluation des élèves en contrôle continu implique, pour respecter le principe d'équité des élèves dans l'information sur les modalités de cette évaluation, de mettre en place un projet d'évaluation.

Il est bien sûr inscrit dans le cadre national réglementaire et pédagogique, ce projet d'évaluation permet de garantir la valeur du diplôme, l'égalité de traitement des candidats au regard de l'examen du baccalauréat et de la procédure Parcoursup.

Madame La Proviseure explique que ce projet a été travaillé en conseil pédagogique et en conseil d'enseignement, avant d'être présenté en CE.

Madame La Proviseure souligne les disparités entre les différents projets d'évaluation d'un établissement de la zone ZESE de l'AEFE à l'autre. M. AVRIL, IA-IPR de l'AEFE, lors d'une réunion entre proviseurs des établissements de la zone a dit que probablement le projet d'évaluation du Lycée Stendhal sera amené à évoluer dans le futur. Madame La Proviseure affirme qu'il y a tout de même un fil conducteur parmi toutes les propositions des projets d'évaluation des établissements de la zone : ils parlent tous d'harmonisation dans les disciplines à l'intérieur de l'établissement et traitent l'absentéisme. Ce qui rend certains projets d'évaluation plus longs que les autres sont les points ajoutés par les collègues qui souhaitaient rentrer dans les détails d'une discipline donnée.

Un représentant des parents d'élèves demande ce que l'on entend par « principe d'harmonisation ». Les représentants des enseignants du secondaire répondent que cette harmonisation est faite au sein de chaque équipe disciplinaire ou bien à plusieurs équipes (exemple des langues).
Si la moyenne du contrôle continue n'est pas représentative du niveau de l'élève, l'établissement statuera sur le fait de faire passer - ou pas - une épreuve ponctuelle.
Les représentants des parents d'élèves demandent pourquoi un nombre minimal d'évaluations par trimestre et par matière n'a pas été fixé. Les représentants des enseignants du second degré répondent que cela aurait été très risqué, dans la mesure où la définition de seuils objectifs induirait des stratégies d'évitement ou de sélection des évaluations par certains élèves qui, par ailleurs, se conformeraient au seuil fixé par le PLE.

Madame Pallini Martin demande si l'Esabac est bien évalué de façon spécifique (évaluation finale). M. Fontan le lui confirme.

Les représentants des parents d'élèves demandent si des interrogations sans préavis ("surprises") restent possibles. Les représentants des enseignants du second degré répondent par l'affirmative et expliquent qu'il y a un aspect pédagogique dans cela : pousser les élèves vers l'acquisition d'une méthode de travail et une régularité dans leur travail. De plus, les coefficients seront faibles pour ce genre d'évaluation.

2.2) Programme de l'activité de l'AS

Madame La Proviseure demande aux membres du CE d'adopter le programme de l'activité de notre association sportive.

Les collègues d'EPS sont remerciés de relancer les activités de l'AS dans un contexte sanitaire contraint. On remarque que la cotisation annuelle par élève s'élève à 30 €, ce qui est un tarif généreux.

Votants : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

2.3) Plan Annuel d'éducation à l'orientation

Madame La Proviseure passe la parole à Madame La Proviseure-Adjointe qui présente le plan annuel d'éducation à l'orientation qui a été travaillé avec Mme PIRAS, référente culture de l'établissement, et l'ensemble des professeurs principaux.

Le plan annuel d'éducation à l'orientation rentre dans le contexte du "Parcours Avenir" et dans le projet d'établissement
L'Education nationale prévoit qu'on y travaille depuis la classe de 6e.
Chaque année, trois objectifs sont déclinés. Chacun de ces trois objectifs envisage des pistes d'action.
En 4e, le point essentiel est la présentation des spécificités du lycée français et du lycée italien. C'est en effet à ce moment de la scolarité que les élèves peuvent choisir de commencer un lycée italien au lieu de poursuivre les études au lycée français (*terza media*).

En 3e , le point essentiel à traiter est la présentation des différentes voies offertes par le lycée général français.
En 2nde , les deux moments les plus importants correspondent au stage en milieu professionnel, qui sera remis en place après la période covid, et le salon de l'étudiant en France.
En 1ère c'est le salon virtuel de l'AEFE qui représente un moment important pour l'orientation des élèves. C'est aussi dans cette classe que les élèves doivent choisir la spécialité qu'ils ne vont pas poursuivre en classe de terminale.
En Terminale, le lycée Stendhal propose un forum de l'enseignement supérieur qui se passe en décembre.

Madame La Proviseure affirme que "rester au lycée Stendhal n'est pas forcément un projet d'orientation" et que certains élèves, notamment en grande difficulté, devraient envisager d'autres solutions.
Un représentant des élèves demande une formation dès la classe de 2e pour rédiger des lettres de motivation et le CV. La direction répond que cela se fait lors de l'AP de 2e avec les enseignants de français.
Un représentant des parents d'élèves demande si les élèves de 1ère pourraient faire exceptionnellement le stage en milieu professionnel qu'ils n'ont pas pu faire en 2e et bénéficier d'une convention de stage, par exemple après le bac de français. La direction répond que leur demande sera prise en compte.

Les représentants des enseignants du second degré demandent à ce qu'il y ait une plus grande réflexion autour de l'orientation des élèves du lycée Stendhal vers les lycées du système italien.
De plus, ils se demandent pourquoi les heures d'Accompagnement Personnalisé prévues en classe de 2e n'apparaissent pas dans le plan annuel d'éducation à l'orientation.
Les représentants du personnel du second degré demandent à ce qu'une réflexion plus importante autour de la question de l'orientation soit menée en amont, en conseil pédagogique.

Madame La Proviseure demande aux membres du CE d'adopter ce plan.

Votants : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

2.4) Postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée 2022

Madame La Proviseure annonce aux membres du CE que deux postes sont déclarés vacants à la rentrée 2022 : un poste d'enseignant de SVT et un poste de professeur des écoles.
Madame la proviseure demande aux collègues d'informer le plus rapidement possible à partir du moment où ils savent qu'ils doivent partir.

Madame la proviseure souhaite « profiler » les postes de SVT et d'EPS.
Le profilage a pour vocation de départager les candidats ex aequo en posant des critères a priori.

Un poste de résident en EPS est déclaré comme susceptible d'être vacant à la rentrée prochaine.
Dans la fiche de poste, il est demandé une pratique avérée de l'enseignement au lycée, la possibilité de former ses collègues, de développer les activités de l'AS, de développer des partenariats, des expériences à l'étranger, de maîtriser l'outil informatique. De plus, une expérience de référent UNSS est souhaitable.

Le poste de résident en SVT est vacant.

Une certification DNL Anglais serait un atout supplémentaire pour ce poste. La direction déclare son ambition d'ouvrir un bac "Français international" et non plus une section euro, comme cela avait été précédemment envisagé.
Les représentants du personnel du secondaire demandent de rajouter "sait mener un travail interdisciplinaire et sait travailler en équipe".

Madame La Proviseure demande un avis formé des membres du CE sur ces « profilages » de poste.

Votants : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

III-Actes relatif au fonctionnement de l'établissement

3.1) Convention Psychologue Scolaire

Mme La Proviseure informe les membres du CE que comme elle s'y était engagée, l'établissement s'est doté d'une psychologue.
Mme GRAZZINI sera présente au lycée le mardi de 10h à 14h.
Elle sera rétribuée 40€ de l'heure.
Elle participera également à la cellule de veille

Mme La Proviseure se réjouit de cette nouvelle collaboration qui s'annonce fructueuse.

Pour l'instant, cette aide est proposée à nos élèves. Cependant, les personnels ont sollicité en CHSCT de pouvoir également bénéficier d'un soutien et d'une aide psychologique au sein de l'établissement.
Madame La Proviseure a demandé à Madame GRAZZINI si elle pouvait recevoir les enseignants (question de compétence et de déontologie). Elle s'est également engagée à poser cette même question à la Frareg.
Madame La Proviseure étudie les pistes possibles au-delà de la cellule d'écoute MGEN proposée par notre agence, "solution" dont les représentants des personnels du secondaire ont déjà eu l'occasion de dire qu'ils ne se satisfaisaient pas.

3.2) Convention DELF

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Institut Français de Milan, l'établissement a signé plusieurs conventions dans le but de renforcer les liens de coopération.

La première concerne la possibilité d'utiliser nos locaux et une partie de notre logistique pour faire passer des examens de certification comme le DELF (diplôme d'étude en langue française).

Une session a eu lieu pendant les vacances d'automne le 4 novembre 2021.

Mme La Proviseure remercie les personnels qui acceptent de travailler pendant les vacances pour ouvrir l'établissement et le mettre à la disposition de la communauté française de Milan.

3.3) Convention Institut Français

Madame La Proviseure présente la seconde convention avec l'Institut Français de Milan.

Elle réaffirme cette volonté forte de part et d'autre de construire ensemble des projets ambitieux, au service des élèves, des jeunes de notre communauté.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une opération connue en France sous la terminologie « école, collège et lycée au cinéma ».
Nous pourrions ajouter ici, « école, collège et lycée au théâtre » puisque nos élèves de CM2, de 3ème et de 2nde ont ou auront la chance d'aller voir des pièces filmées.

IV- Questions diverses.

Madame La Proviseure informe les membres du CE des questions diverses reçues à ce jour.

Représentants du personnel 1er degré et du 2nd degré :

- FLE.
  Pour l'instant Mme BOYER suit 3 élèves de cycle 3 (une heure par semaine).
  Suite au dernier CE, les enseignants des cycles 1 et 2 s'étonnent de ne pas avoir eu à dresser un état des besoins des enfants de leur classe.
  Par ailleurs, les enseignants du secondaire se demandent si l'enseignement du FLE sera étendu aux collégiens et lycéens.
  La direction répond qu'un recensement est en cours au cycle 2 pour que la mise en place d'un enseignement de FLE au cycle 2 soit opérationnel dès l'an prochain.
  Madame LEROY rapporte qu'au secondaire les collègues de français affirment qu'il n'y a pas de besoin spécifique de FLE mais davantage d'un soutien en français.
  Dans le futur, la direction souhaite faire passer le DELF aux élèves de CE2. Il s'agirait d'une autre convention en cours d'élaboration avec l'Institut Français.
  Diverses certifications de langue seront envisagées dans le cadre du projet d'établissement.

- Renouvellement du matériel informatique.
  Les représentantes du primaire demandent à quel rythme le matériel informatique est renouvelé car de nombreux ordinateurs rencontrent des problèmes récurrents (batterie, ...). Une révision du matériel informatique en début d'année scolaire est demandée. La direction répond que cela n'est pas facile à

mettre en place. M. Turrini, responsable de la maintenance informatique, travaille actuellement sur 118 ordinateurs portables.

- Instance école-collège.
  Les représentants du secondaire demandent où en est la mise en place de l'instance Ecole-collège. La direction répond qu'une première réunion est prévue pour janvier et une deuxième pour juin. Par la suite, on suivra le rythme normal d'une réunion en septembre et d'une en juin. Pour cette instance, il faudra des représentants volontaires de chaque cycle du primaire, du cycle 3 au collège (si possible des enseignants de sciences, de français et de langues).
  Les représentants des parents d'élèves soulignent que cette instance est très importante à leurs yeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Les Secrétaires de séance,

M. MURATORI, M. FONTAN

La Présidente,

E. MONTIONO